



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 13 septembre 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Absents : Madame LENOEL, Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

24-084 DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la création d'un nouveau lotissement au sud du lotissement Californii, trois voies vont être créées. Pour la première, la plus à l'est, ce sera la continuité de la rue du Colombier. Pour la seconde, la plus à l'ouest, ce sera la continuité de la rue Michel Bodard. (voir plan joint)

La troisième voie, entre l'extension de la rue du Colombier et l'extension de la rue Michel Bodard, doit être identifiée, pour permettre l'adressage des futurs logements.

Considérant :

- L'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle « Lucille Vauquelin », nom de la 1^{ère} institutrice de l'école laïque de Bernières-sur-Mer, en 1907.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** la dénomination « rue Lucille VAUQUELIN ».

- **CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

VOTE : POUR : 14 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20240919-24-084-DE
Date de télétransmission : 25/09/2024
Date de réception préfecture : 25/09/2024

